

Politique : *Sensibilisation à la présence d'allergène* **Numéro :** *P – 7.036*

Catégorie : *Administration des écoles* **Page :** *1*

Cette politique a été abrogée le 27 août 2018.

Pour des informations sur la sensibilisation à la présence d'allergène, veuillez vous référer à la politique ***P – 7.055 – Affections médicales prédominantes*** dans la section Administration des écoles du Manuel de politiques du Conseil.

Dans ce document, ainsi que dans toutes les politiques du Conseil, un genre inclut l'autre, tout comme le singulier englobe le pluriel lorsque le contexte l'exige.